

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 20 septembre 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-VIE INSTITUTIONNELLE-45

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 25/09/2024

Date de transmission : 25/09/2024

Date de réception rectorat : 25/09/2024

PORTANT ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE POLITIQUE HANDICAP

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023, et notamment son article 17 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans la version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 27 janvier 2023 ;
- VU** la lettre de mission intitulée « vice-présidente politique handicap » annexée à la présente délibération ;

Considérant qu'aux termes de l'article 17 des statuts visés, le président peut proposer au conseil d'administration l'élection de vice-présidents chargés de domaines particuliers.

Considérant que les vice-présidents en charge de domaines particuliers, sont élus, sur proposition du président de l'université, par les membres du Conseil d'administration, à la majorité absolue des membres en exercice de ce conseil.

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 20 septembre 2024 à élire sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Président de l'Université, **Madame Karine GROS** aux fonctions de Vice-Présidente Politique Handicap :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre d'électeurs | 32 |
| Nombre de votants | 30 |
| Nombre de vote pour | 23 |
| Nombre de vote contre | 6 |
| Nombre d'abstention | 1 |

La candidate a reçu :

Madame Karine GROS **23 pour, 6 contre, 1 abstention**

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 20 septembre 2024

ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 20 septembre 2024 a, à la majorité absolue de ses membres en exercice, élu **Madame Karine GROS**, en qualité de Vice-Présidente Politique Handicap, à compter du 20 septembre 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 20 septembre 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

LETTRE DE MISSION

VICE-PRESIDENCE POLITIQUE HANDICAP

DOMAINE D'ACTION :

Responsabilité sociétale de l'université (RSU), Organisation des campus & Politique numérique.

MISSIONS RECURRENTES :

La vice-présidence politique handicap rattachée au domaine de la *Responsabilité sociétale de l'université (RSU), Organisation des campus & Politique numérique* a pour mission principale de piloter la mise en œuvre et d'assurer la cohérence de la politique handicap de l'Université Paris-Est Créteil. Elle est également responsable de l'évaluation continue de cette politique.

Pour cela, elle s'appuie, autant que de besoin, sur les directions impliquées dans la mise en œuvre du schéma directeur du handicap et collabore étroitement avec les vice-présidences concernées, afin de planifier et garantir la cohérence et le financement des actions mises en œuvre.

La vice-présidence politique handicap coordonne les actions du référent handicap coordonnateur, chargé de la formation des référents handicap pédagogiques et de liaison. Elle veille à l'effectivité de l'accompagnement des étudiants, en lien avec le SCUIO-BAIP, et des personnels en situation de handicap, favorisant leur accueil, insertion et maintien dans le parcours d'étude.

La vice-présidence politique handicap relaie au sein de l'université les informations sur la politique handicap, apporte son expertise aux acteurs internes et s'emploie à créer des synergies entre les actions de recherche et de formation en lien avec le handicap.

En outre, la vice-présidence politique handicap est l'interlocutrice privilégiée des partenaires externes compétents en matière de handicap (MDPH, France Travail/Cap, Agefiph, FIPHFP, associations de personnes handicapées, le secteur protégé et adapté etc.). Elle contribue à renforcer les partenariats avec les entreprises, les organismes publics et institutionnels engagés dans le champ du handicap.

Elle est également force de proposition pour des projets de valorisation autour du handicap, incluant des initiatives de communication, sensibilisation, information, ainsi que des projets de recherche et de formation.

ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

- **Actualiser et déployer le schéma directeur du handicap** : développer des initiatives pour une mise en œuvre efficace et cohérente du schéma directeur du handicap, incluant des plans d'action spécifiques et des objectifs mesurables.
- **Accompagner politiquement la réflexion sur les actions en matière de handicap** : soutenir les initiatives et assurer l'alignement des projets avec les objectifs stratégiques de l'université.
- **Participer, en lien étroit avec la direction des partenariats de l'UPEC, au développement des partenariats avec des acteurs externes engagés dans le handicap** : renforcement des partenariats avec les entreprises et organismes publics et de projets communs avec les associations et acteurs du secteur.
- **Déployer des actions de sensibilisation.**
- **Suivre le plan d'action et la mise en œuvre de la convention liant l'UPEC et le FIPHFP.**

Ces actions prioritaires visent à renforcer la cohérence et l'impact de la politique handicap de l'UPEC.

Pour l'ensemble de ces missions, la vice-présidence politique handicap collabore étroitement avec les autres vice-présidences concernées et s'appuie notamment sur la direction des ressources humaines, le service de santé universitaire, le service vie des personnels, la direction de la transformation et la direction des partenariats pour la mise en œuvre et la cohérence de la politique handicap de l'UPEC.